CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age Service Départemental Personnes Handicapées 12542

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN

OBJET : Renouvellement de la subvention de fonctionnement allouée à l'association "Les amis d'Emilie". Exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative, le Conseil départemental apporte son soutien aux associations dont les initiatives favorisent l'intégration des personnes en situation de handicap et l'accompagnement de leur famille.

Créée en 2008, l'association Les amis d'Emilie est située à Marseille, au 369, avenue du Prado dans le 9ème arrondissement de Marseille. Elle a pour but de soulager les parents d'enfants en situation de handicap en proposant de les mettre en relation avec une personne motivée et disposant d'une expérience dans le domaine du handicap afin de s'occuper de leur enfant résidant au domicile.

Cette action de coordination s'inscrit dans le cadre de l'aide aux aidants prévue par le plan HandiProvence2025 et répond aux attentes des familles en recherche de solutions de garde ponctuelles pour leurs enfants ou jeunes adultes dans un domaine où de nombreuses difficultés subsistent.

Pour ce faire, l'association a mis en place une plateforme collaborative en ligne pour faire connaitre les facilités de garde. L'association sélectionne soigneusement les "handi-sitters" parmi des futurs professionnels de santé et organise les rencontres avec les parents et leurs enfants pour s'assurer d'un service optimal.

L'association assure un suivi et un accompagnement des familles adhérentes. A ce jour, 65 familles utilisent ce service, grâce à l'intervention de 60 "handi-sitters", ce qui correspond à près de 4 000 heures de gardes par an.

Afin d'étendre son rayon d'action et toucher davantage de foyers, elle envisage d'améliorer sa communication. L'association prospecte les centres spécialisés de Marseille et d'autres villes du département pour faire connaître ce dispositif.

Le renouvellement de la participation départementale de 25 000 € allouée au fonctionnement de la structure, permettra la poursuite des actions menées en faveur des personnes handicapées.

La signature d'une convention de partenariat conforme au modèle type prévu à cet effet sera préalable au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL